



HI-Assemblée des délégué-e-s du mercredi 17 novembre 2021

Heure de début : 19:00 • Durée : 2h00 • Lieu : Villars-sous-Mont • HI-Assemblée des délégué-e-s

Participants

Présents Suzanne Cosandey, Boris Fringeli, Anne-Marie Seydoux, Corine Sigrist, Délégués communaux, Nicolas Beaud, Véronique Dey

Excusés Mélanie Lanthmann

1 Salutations - nomination des scrutateurs

2021-11-17 Convocation assemblée.pdf, Présences.pdf

Mme Suzanne Cosandey salue l'assemblée et remercie les délégués et les membres du comité de leur présence.

Se sont excusés ce soir M. Roger Kuster et M. Lionel Burnand de la commission financière ainsi que les personnes excusées de la liste des présences.

M. Hugo Rey est nommé scrutateur.

La convocation a été publiée dans la feuille officielle du 5 novembre 2021.

La convocation est parvenue aux communes dans les délais statutaires.

2 Approbation du procès-verbal - assemblée 27.05.2021

Le procès-verbal a été remis à chacun pour en prendre connaissance et n'est pas lu.

Mme Suzanne Cosandey demande s'il y a des remarques concernant le PV, il n'y en a pas.

 Le PV est approuvé par main levée à l'unanimité et son auteure est remerciée

3 Budget 2022

3.1 Présentation du budget 2022

M. Nicolas Beaud présente le budget 2022 et donne les commentaires ci-dessous.

Commentaires sur le budget 2022

Pour établir le budget 2022, il a été tenu compte des indications fournies par le service de la prévoyance sociale, à savoir une indexation des salaires de 0% et un palier accordé au 01.01.2022. Une simulation complète de ceux-ci a été réalisée pour l'ensemble du personnel.

M. Nicolas Beaud a également tenu compte des résidents répartis dans les différents degrés de dépendance, selon la situation au 16 avril 2021.

Total des charges d'exploitation : 5'811'505.00

3. Salaires & frais de personnel : 4'983'340 (85% du budget ! = au budget 2021)

Se compose du cpte 31 salaires du personnel soignant pour 3'099'976.00, répartis selon la situation actuelle dans le personnel soignant diplômé et non diplômé. Pour rappel, la masse salariale du personnel soignant est en adéquation avec la dotation à laquelle nous avons droit. Elle sert à fixer le prix des soins et de l'accompagnement et est par conséquent remboursée par les participations :

des résidents,

des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement,

des caisses maladie pour les soins reconnus par la LaMal.

Au cpte 32, Total salaires d'exploitation pour 1'135'000.00. On trouve au cpte 33 les salaires direction et administration pour un montant de 316'630.00, l'augmentation est due à des primes de fidélité versée dans ce secteur. La collaboration avec le FSG permet la refacturation du 10% du salaire de la collaboratrice en comptabilité, tout comme les 45% du salaire du directeur. Au cpte 34, les salaires hôteliers pour 694'870.00 et au cpte 35 les salaires techniques pour un montant 123'500.00.

Au cpte 37, Total des charges sociales pour 664'304.00.

Au cpte 3800, Autres charges de personnel pour 58'960.00 (recherche de personnel 2'000.00, formation du personnel soignant pour 21'750.00, remboursé par l'Etat jusqu'à concurrence de 0.5% de la masse salariale et pour le personnel socio-hôtelier 2'000.00. L'avance pré-AVS 2022 se monte à 8'225.00 pour l'exploitation pour laquelle une provision a été constituée et 18'685.00 pour les soins qui sont pris en compte dans le correctif des comptes du SPS puisqu'elle concerne du personnel soignant.

Au cpte 3900, Honoraires pour prestations de tiers pour 25'100.00, correspondant aux honoraires pour la préparation des semainiers par la pharmacie.

4. Autres charges d'exploitations : 828'165.00

Le budget est basé sur les dépenses réalisées durant l'exercice 2020 et le 1er semestre 2021

Au cpte 40 Pharmacie, 34'500.00, correspond au matériel non LiMa, celui-ci n'est pas pris en charge par les assureurs. Les médicaments et le matériel LiMA sont dorénavant payés directement par les CM aux résidents.

Au cpte 41 Charges cuisine & cafétéria, 226'900.00

Au cpte 42 Ménage, 44'650.00.

Au cpte 43 Entretien & Réparation immeubles, Installations, 92'500.00.00. Le budget est prudent et ne tient compte que d'un entretien standard. Il est néanmoins prévu le changement de la trancheuse à viande (31 ans), de la machine à mettre sous-vide (31 ans) et du lave-verres de la cafétéria (15 ans). En cas d'imprévus, nous pourrions toujours utiliser les provisions constituées à cet effet.

Au cpte 44, Frais d'utilisation des installations, 216'975.00 dont 177'000 d'amortissements obligatoires.

Les autres postes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers. Ils se basent sur l'exercice 2020 et le 1er semestre 2021.

6. Produits d'exploitation : 5'811'505.00

Au cpte 60, Taxes soins & loc. log. résidents (hébergement) nous avons un total de recettes de 5'226'050.00, ce cpte additionne les cptes 6050 à 6064. Lors de l'établissement du budget, la répartition des montants entre ces cptes reste aléatoire puisque celle-ci est dépendante des situations financières des résidents et des subventions qui leur sont accordées par le canton. Les seuls comptes que l'on peut budgétiser avec plus ou moins de précision sont les cptes 6050 et 6060, qui sont néanmoins tributaires du taux d'occupation. Pour ce budget, il a été pris en compte un taux d'occupation prudent de 97%, Pour les autres cptes allant du 6061 au 6064, M. Beaud a tenu compte d'une masse totale. Le principe étant que les salaires du personnel soignant et le correctif des comptes SPS soient couverts par les recettes liées aux soins.

Au cpte 67, Recettes cafétéria, 114'000.00. Prudence toujours due au COVID

Au cpte 68, Produits de prest, au personnel et tiers, 136'875.00. (100'000.00 pour les 2 mandats au FSG et 35'000.00 pour les

cantines).

Au cpte 69, Contributions et subventions 270'180.00. Le montant à recevoir du pot commun de district pour les frais financiers se monte à 247'000.00.

Les autres cptes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers.

Résultats :

Total des charges d'exploitation de 5'811'505.00, total des produits d'exploitation de 5'811'505.00, soit un résultat équilibré.

M. Beaud donne l'information arrivée cette semaine, une augmentation de la cotisation assurance IJM de 28,7 % dès le 1er janvier 2022. C'est augmentation fera l'objet d'une séance d'information au personnel et n'a pas été prévu dans le budget donc cela occasionnera une charge supplémentaire.

Mme Cosandey et M. Beaud demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, le point suivant est abordé.

Délégués et communes_Budget 2022 et Comptes 2020.pdf

3.2 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Thierry Sottas, Président pour la lecture du rapport de la commission financière.

Mme Cosandey remercie M. Thierry Sottas pour la lecture de ce rapport.

3.3 Approbation du budget 2022

Mme Cosandey propose de passer à l'acceptation du budget par vote.

 Le budget est accepté à l'unanimité.

4 Assainissement de la chaudière

2021_1012_SEN_rappel assainissement chauffage.pdf

M. Beaud donne lecture du rappel pour l'assainissement obligatoire de la chaudière par le SEn. Il doit être réalisé au plus tard le 30 septembre 2022. L'avant-projet réalisé par RWB chiffre la réalisation à CHF 512'114.- TTC. En fonction des offres rendues, le montant actualisé se situe à CHF 476'788.- TTC. Néanmoins une inconnue subsiste en ce qui concerne la cheminée. Une nouvelle norme entrée en vigueur en 2021 ne permet plus de mettre une chaudière à bois et à mazout dans la même cheminée. Ceci sous-entend deux tubages dans la même canal de cheminée. Les dimensions de notre cheminée ne le permette pas. En cas de construction d'une nouvelle cheminée, le montant pourrait varié de + CHF 30'000.-. **Il est demandé à l'assemblée de valider l'investissement à hauteur de 512'000.- TTC**

4.1 Présentation du projet

Planning.pdf, Chaudière_devis_estimatif.pdf, Demandes d'offres.pdf, Dossier d'assainissement de la chaufferie.pdf

Les travaux se feront en été 2022 et la mise en service à l'automne 2022. Il n'y aura pas de chauffage durant cette période.

M. Beaud passe à la présentation du concept actuel et futur. Il est prévu un accumulateur d'eau chaude d'environ 5'000 lt pour le chauffage. Une amélioration de l'installation des boilers d'eau chaude sanitaire avec la mise en place d'un by-pass donnera une facilité lors du détartrage. La nouvelle chaudière sera plus petite que l'actuelle du fait de la non liaison avec l'immeuble "Le Closin".

La discussion est ouverte sur le système de chauffage à mazout en appoint :

M. Rufieux de Grandvillard demande si c'est la bonne solution ? Le canton permet cette installation et elle fonctionne au minimum 4 jours par année lors du ramonage.

M. Raboud de Grandvillard demande si des panneaux solaires pourraient être posés ? Cela est déjà en place.

M. Ferreira de Haut-Intyamou demande si une chaudière de 200 watt serait suffisante ? La variante sera demandé à RWB.

M. Barras de Bas-Intyamou demande si une pompe à chaleur serait envisageable, cela éviterait une cheminée ? Une pompes à

chaleur coûterait très chères au vue de la faible utilisation.

M. Barras de Bas-Intyamon demande si une solution avec l'électricité serait envisageable ? La variante électrique sera demandé à RWB.

Le financement se fera par les liquidités du home et sera remboursé via le RSSG durant les années d'amortissements.

Il n'y a plus de question et le point 4.2 peut être traité.

4.2 Rapport de la commission financière

Mme la Présidente donne la parole à M. Sottas pour le rapport de la commission financière.

Commission financière Rapport AG 17.11.2021.pdf

4.3 Approbation

Mme Cosandey demande à l'assemblée de valider l'investissement à hauteur de CHF 512'000.- TTC. Le financement se fera par fond propre. L'amortissement annuel est de 3%, soit CHF 15'360.-, sera remboursé par l'intermédiaire du RSSG. Une demande d'investissement a été déposée le 29 octobre 2021 au RSSG.

 L'investissement est accepté à l'unanimité.

5 Divers

M. Beaud donne la situation Covid 19 aujourd'hui dans l'établissement :

1 personne en quarantaine, non vaccinée. Il s'agit d'un collaborateur.

Aucun cas nouveau depuis l'an dernier, on espère que cela va continuer ainsi

La semaine prochaine les résidents seront vaccinées pour la 3ème fois.

Lors des visites aux résidents dans le home, il est permis d'accéder à la cafétéria avec le pass-covid et sans masque à table

Les visites dans les chambres sont autorisées jusqu'à 5 personnes avec le masque.

Le personnel est vacciné à 85 %

Sur ces bonnes paroles l'assemblée est levée. Mme Cosandey nous souhaite un bon retour dans les foyers et de bonnes fêtes de fin d'année. Malheureusement nous ne pouvons partager le verre de l'amitié.

Des applaudissements en remerciements à Mme Cosandey et M. Beaud.



Véronique Dey

Secrétaire comité de direction



Suzanne Cosandey

Présidente Comité de Direction